



Motion solennelle commune

Investissement local, économie de proximité et décentralisation : l'appel du Val-d'Oise

Réunis à l'initiative de l'Union des maires du Val-d'Oise, la Chambre de commerce et d'industrie du Val-d'Oise, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-d'Oise, la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France, la Fédération Française du Bâtiment 95, le MEDEF 95, la CPME 95 et le Comité d'expansion économique du Val-d'Oise expriment solennellement leur préoccupation face à la situation économique de nos territoires et aux conséquences des contraintes budgétaires pesant sur l'action locale.

Les élus locaux et responsables économiques du Val-d'Oise rappellent que les communes et intercommunalités jouent un rôle déterminant dans la vitalité des centres-villes, des centres-bourgs et des zones d'activités, ainsi que dans le soutien au commerce de proximité, à l'artisanat, au bâtiment, aux PME et aux filières agricoles locales. Dans un département à la fois urbain, périurbain et rural comme le Val-d'Oise, cette action conditionne directement le développement économique, l'attractivité, l'emploi, la cohésion sociale et la qualité de vie des habitants.

Ils soulignent qu'en France, les collectivités territoriales réalisent près des deux tiers de l'investissement public et demeurent les premiers investisseurs publics. À ce titre, chaque investissement local se traduit concrètement par de l'activité pour les entreprises, des chantiers pour les artisans et les entreprises du bâtiment, et des emplois pour les habitants. Affaiblir durablement cette capacité d'investissement reviendrait à fragiliser le moteur même de l'économie territoriale.

Les signataires rappellent également que les politiques de revitalisation et de développement local ne peuvent produire leurs effets sans une coopération étroite entre les collectivités, les chambres consulaires, les organisations professionnelles et le CEEVO. Ils réaffirment leur attachement au principe de décentralisation, à la libre administration des collectivités territoriales et au principe de subsidiarité, qui implique que la décision soit prise au plus près du terrain. La confiance accordée aux élus locaux, la préservation de leur autonomie financière et fiscale, ainsi que la simplification des normes et des procédures, constituent des conditions essentielles d'une action publique efficace et adaptée aux réalités économiques.

En conséquence, les signataires demandent que soit pleinement reconnue la place du bloc local dans le développement économique de proximité, que soit préservée la capacité d'investissement des communes et intercommunalités, et que soient renforcés les dispositifs en faveur du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture de proximité, du bâtiment, de l'industrie, des circuits courts et de l'emploi local. Ils appellent à un effort durable de simplification normative afin de permettre aux acteurs publics et économiques d'agir avec davantage de rapidité, de lisibilité et d'efficacité.

Ils réaffirment enfin leur volonté d'agir collectivement, dans l'intérêt général, au service d'un « Made in Val-d'Oise » fort, accessible et créateur de valeur et d'emplois pour les habitants du département.

Adoptée à Pontoise, le 12 juin 2026

Patrice ROBIN, président de l'Union des maires du Val-d'Oise

Pierre KUCHLY, président de la Chambre de commerce et d'industrie du Val-d'Oise

Michel ALEXEEF, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-d'Oise

Damien GREFFIN, président de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France

Sébastien RAME, président de la Fédération Française du Bâtiment 95

Frederic ANFRAY, président du MEDEF 95

Laurent PILLARD, président de la CPME 95

Philippe SUEUR, président du Comité d'expansion économique du Val-d'Oise